

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20210301-D_01_03_21_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2021

Affichage : 19/03/2021

Délibération n°01-03-2021-007

3.1 Acquisitions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 1^{er} mars 2021*

Date de convocation	23 février 2021
Date d'affichage	23 février 2021

Membres en exercice	55
Membres présents	47
Votants	52 (dont 5 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 1^{er} mars à 18h30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Beaugard à Cherré-Au, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE (ayant reçu pouvoir de Mme Bénédicte MARCHAIS), M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, M. Pierre CRUCHET (représentant M. Eric BARBIER), Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON (ayant reçu pouvoir de M. Jean-Yves HERMELINE), M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Françoise PELLODI), Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPIILLON (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Willy PAUVERT, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS (ayant reçu pouvoir de M. Pierre BOULARD), M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Éric BARBIER (représenté par M. Pierre CRUCHET), M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pierre BOULARD (ayant donné pouvoir à M. José PLANS), M. Jean-Yves HERMELINE (ayant donné pouvoir à M. Dominique ÉDON), Mme Bénédicte MARCHAIS (ayant donné pouvoir à Mme Catherine CHANTEPIE), M. Roland MARCOTTE, Mme Françoise PELLODI (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Eric PAPIILLON).

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOSSY

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ACQUISITION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL DANS LA ZONE DU GAILLON

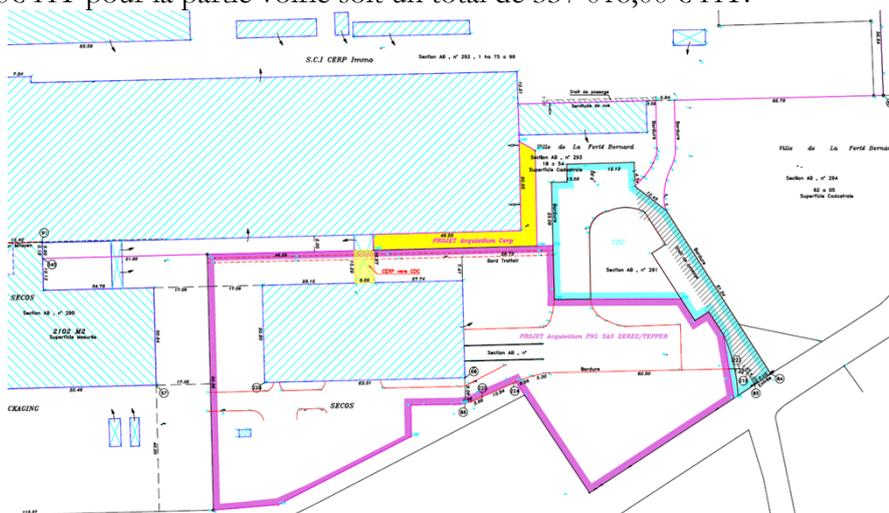
Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°01-03-2021-006 du 1^{er} mars 2021 relative à des échanges fonciers avec la CERP,
Vu le rapport du Président,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que :

- la CCHS cède une bande de terrains qui jouxte le bâtiment de la CERP et qui permet à cette dernière de bénéficier d'une surlargeur de 5 mètres tout le long de son bâtiment,
- la CERP cède à la CCHS la moitié du tunnel qui fait jonction avec le bâtiment T5 dans le cadre d'une vente future du bâtiment.

PREND ACTE que la Communauté de communes doit procéder à l'achat du bâtiment T5, propriété de la SECOS en vue de pouvoir redessiner l'assiette de la future cession et de récupérer à son bénéfice la voirie desservant les différents bâtiments de la zone.

DECIDE, sous réserve de l'avis favorable de France Domaine, d'acquérir au 1^{er} juin 2021 la parcelle AB 291 d'une contenance de 6 057 m² pour un montant de 211 798,00 € HT pour la partie bâimentaire et de 125 220,00€ HT pour la partie voirie soit un total de 337 018,00 € HT.



PREND ACTE que cette cession sera soumise à la TVA.

PREND ACTE que les frais de notaire seront à la charge exclusive de la Communauté de communes.

MANDATE Maître ALIX-CHAPDELAINÉ pour établir l'acte notarié.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 52
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 1^{er} mars 2021

Pour extrait conforme
Le 2 mars 2021

Le Président

M. Didier REVEAU